

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 13 avril 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE***Séance du 13 avril 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-****Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),  
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-025-2023**

**Objet : Autorisation à donner au Président pour signer l'avenant n°4 au marché de prestations de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire du Grand Chambord : intégration dans le périmètre du marché, de la partie de territoire de Muides-sur-Loire qui se rejette dans la STEP de Saint-Dyé-sur-Loire**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord gère en régie directe le service eau et

assainissement et a pour cela mis en place des contrats de prestation de services d'une durée de 8 ans en assainissement et d'une durée de 7 ans en eau faisant ainsi concorder la date de fin de ces deux contrats au 31/12/2027.

Il rappelle que par une délibération, en date du 18 novembre 2019, le Conseil communautaire a attribué le marché de prestation de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif à l'entreprise VEOLIA. Ce contrat d'une durée de 8 ans arrivera à échéance le 31/12/2027.

Il rappelle que par une délibération en date du 22 novembre 2021, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer un avenant n°1 avec l'entreprise VEOLIA permettant ainsi d'intégrer trois nouveaux postes de relèvement dans le périmètre du marché, d'ajuster le nombre de bilans de suivi du milieu récepteur pour les STEP de Chambord et de Saint-Dyé-sur-Loire et de modifier le bordereau des prix unitaires. Par cet avenant n°1 le forfait de rémunération annuel est passé de 897 175 € HT à 909 606 € HT.

Il rappelle que par une délibération du 27 juin 2022, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer un avenant n°2 et n°3 permettant d'augmenter la fréquence de certaines prestations sur les STEP (curage, faucardage, désherbage), la prise en charge de l'entretien et du renouvellement des équipements liés à la modification des installations de la serre de la STEP Organica ainsi que la prise en charge de l'hygiénisation des boues liquides sur les STEP Saint Germain de Saint-Laurent-Nouan et de Huisseau-sur-Cosson (Bourg). Par ces avenants n°2 et n°3, le forfait de rémunération annuel du titulaire est passé de 909 606 € HT à 947 763 € HT.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°041-188-2012 en date du 12 novembre 2012, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention pour définir les modalités de traitement des eaux usées rejetées par la commune de Muides-sur-Loire à la STEP intercommunale de Saint-Dyé-sur-Loire.

Après avoir constaté quelques dysfonctionnements dans les rejets en provenance de la commune de Muides-sur-Loire dans la STEP, et après un échange avec les élus de Muides-sur-Loire, il a été proposé que le prestataire de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif se charge de l'entretien et de la maintenance du réseau d'assainissement de la commune de Muides-sur-Loire à l'instar des communes du territoire de la CCGC.

Dans ce cadre, la proposition a été soumise à la Direction Départementale des Territoires car la commune de Muides-sur-Loire ne fait pas partie de la CCGC. Considérant qu'il est préférable de raisonner aujourd'hui en agglomération d'assainissement (STEP + ses réseaux), la proposition d'un avenant à notre contrat n'a pas soulevé d'opposition de principe.

L'intégration de l'entretien et de la maintenance des réseaux d'assainissement de Muides-sur-Loire dans le périmètre du contrat de prestation de services de la CCGC, entraînerait une plus-value de 33 300,00 € (prix du marché 2020) sur le montant annuel du marché. Ainsi, le forfait de rémunération annuel du titulaire passerait ainsi de 947 763 € HT à 981 063 € HT par an. Le montant de la plus-value générée serait refacturé à la commune de Muides-sur-Loire.

Cet avenant n°4 entraînant une augmentation du montant initial du marché de plus de 5% (+9.63%), les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 03/04/2023 afin de se prononcer sur la signature de l'avenant n°4. La CAO a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°4 au marché de prestations de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire du Grand Chambord pour l'intégration dans le périmètre du marché, de la partie de territoire de Muides-sur-Loire qui se rejette dans la STEP de Saint-Dyé-sur-Loire tel que présenté en annexe 11 ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°4 au marché de prestations de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire du Grand Chambord pour

l'intégration dans le périmètre du marché, de la partie de territoire de Muides-sur-Loire qui se rejette dans la STEP de Saint-Dyé-sur-Loire tel que présenté en annexe 11 ;

- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Daniele DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT